ALTERNANCE — TES AVANTAGES

Précis des avantages pour les apprentis.

MISE À JOUR : OCTOBRE 2026

Bienvenue dans le monde de l'apprentissage ! Ce précis récapitule les avantages dont tu bénéficies en tant qu'apprenti·e salarié·e — en entreprise comme à l'école.

1. THÉORIE ET PRATIQUE COMBINÉES

Tu partages ton temps entre l'entreprise et le CFA : tu développes à la fois des compétences pratiques et des connaissances théoriques, avec une approche équilibrée de ton futur métier.

2. UN ENCADREMENT PERSONNALISÉ

Un maître d'apprentissage est désigné pour te guider au quotidien : un suivi personnalisé qui facilite l'acquisition des compétences et ton adaptation au monde du travail.

3. UNE RÉMUNÉRATION PENDANT TES ÉTUDES

Tu perçois un salaire — un pourcentage du SMIC (à partir de 21 ans, du minimum conventionnel de ton emploi s'il est supérieur) selon ton âge et ton année de contrat, de 27 % à 100 % du SMIC.

Les montants exacts, en euros : le simulateur de salaire de l'école, sur **ems-epinay.com/simulateur-salaire** — c'est la référence à jour, ne te fie qu'à elle.

4. UN NET AVANTAGEUX, DES IMPÔTS ALLÉGÉS

Une partie des cotisations salariales est réduite pour les apprentis : ton net est plus proche de ton brut que pour un salarié classique. Et tes revenus d'apprenti·e sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC annuel — seule la part au-delà est imposable.

Pour les contrats commencés depuis le 1er mars 2025, la part de ton salaire brut au-delà de 50 % du SMIC (933,51 € par mois) supporte les cotisations salariales, la CSG et la CRDS.

5. CONGÉS PAYÉS + CONGÉ DE RÉVISION

5 semaines de congés payés par an, comme tout salarié — et 5 jours ouvrables de congé de révision, rémunérés, dans le mois qui précède tes épreuves (art. L6222-35).

6. UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE QUI COMPTE

À ta certification, tu as déjà un CV avec de la vraie expérience — très recherchée par les employeurs, elle te démarque sur le marché de l'emploi.

7. LES AVANTAGES SOCIAUX DE L'ENTREPRISE

Selon l'entreprise : tickets restaurant, mutuelle (participation employeur d'au moins 50 %), comité social et économique (CSE), aides internes — les mêmes avantages que les salariés.

8. DES OPPORTUNITÉS D'EMBAUCHE EN CDI

Les entreprises qui forment un·e apprenti·e sont souvent les premières à lui proposer un CDI en fin de contrat.

9. DES AIDES POUR LE LOGEMENT ET LA MOBILITÉ

Mobili-Jeune (10 à 100 €/mois sur ton loyer), APL, garantie Visale, transports… — tout est détaillé dans le Guide des aides étudiantes sur ems-epinay.com/vie-etudiante. ⚠ L'aide au permis de 500 € n'y figure plus : elle a été supprimée par la loi de finances pour 2026 et n'est plus attribuée depuis le 21 février 2026.

10. UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Une période de formation ou de travail à l'étranger est possible (Erasmus+…) : définis ton projet, obtiens l'accord de l'entreprise et de l'école — le Guide de la mobilité étudiante t'explique tout.

11. LA CARTE D'ÉTUDIANT DES MÉTIERS

C'est le CFA qui te la remet, et elle est nationale (arrêté du 30 décembre 2011). Elle ouvre trois choses : les **restaurants et hébergements universitaires**, les **tarifs étudiants dans les transports**, et les **réductions loisirs** — sport, cinéma, théâtre.

Pour obtenir tes aides : Claudiane Nguetsop — référente aides et accompagnement · c.nguetsop@ems-epinay.com. Permanences les 1ers jeudis et 3es lundis du mois, de 13h à 14h, à l'école : tu viens avec ta situation, tu repars avec un dossier prêt. Pour l'administratif de ton contrat d'alternance : Glenn Roullier — g.roullier@ems-epinay.com (Responsable relations entreprises). L'une comme l'autre au **01 84 21 01 51**.

EPINAY MANAGEMENT SCHOOL
SAS au capital de 10 000 € · 36 avenue Salvador Allende — 93800 Épinay-sur-Seine · 951 023 183 R.C.S. Bobigny · NDA nº 11 93 12183 93 — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
contact@ems-epinay.com · 01 84 21 01 51 · ems-epinay.com